

Page 5

Retour sur
la mobilisation de
l'après-tempête

Page 6

Regard sur le
service accueil,
état-civil, élections

Pages 9 à 11

Dossier : Mise en
place du dispositif
«Pass-foncier»

Page 12

Zoom : Conseil d'enfants
et de jeunes
d'Aire sur l'Adour

vivre à Aire

le journal d'information de la ville d'Aire sur l'Adour

Mars/avril 2009 • N°64



**Mobilisation générale
après la tempête du 24 janvier**



Chacun peut constater à quel point notre ville évolue dans tous les domaines (équipements, services à la population, activités économiques...). Autant de sujets et de besoins nouveaux d'information que la municipalité doit prendre en compte. C'est son

devoir d'informer au mieux les Aturins. Être bien informé est un principe essentiel de la démocratie locale. C'est pourquoi vous découvrez aujourd'hui « Vivre à Aire » dans sa nouvelle version qui paraîtra désormais tous les deux mois. Néanmoins, l'esprit de l'ancien «Vivre à Aire» demeure : celui d'un journal à l'écoute de ses habitants, proche des Aturins, un journal à visage humain qui mettra en valeur la vie locale tout en offrant plus d'informations pratiques et de proximité. Ainsi, vous y retrouverez régulièrement un point sur les réalisations et les projets de la municipalité, mais aussi des portraits, des reportages, dédiés aux différents acteurs de la vie locale dans toute sa diversité. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

Par ailleurs, le samedi 24 janvier dernier, Aire sur l'Adour a subi, comme tout le département des Landes et le Sud-Ouest, une terrible tempête. Ce moment restera gravé dans la mémoire de la plupart d'entre nous pendant de longues années. Face à ce sinistre, les services publics aturins ont été entièrement mobilisés et particulièrement réactifs : services techniques et administratifs, Régies municipales, pompiers, service d'aide à domicile du CIAS, chacun dans leurs missions respectives. Je tiens à les remercier très sincèrement car ils honorent le service public trop souvent et injustement mis en cause. J'associe aussi à ces remerciements les entreprises citoyennes qui ont libéré leur personnel pour cette cause d'intérêt général, ainsi que le lycée Gaston Crampe qui a restauré et hébergé quelques 130 militaires. Le plan communal de sauvegarde et de sécurité élaboré par la municipalité a parfaitement fonctionné, puisqu'à la différence des autres communes landaises, l'eau et l'électricité étaient rétablies dans les 48 heures. Cela doit nous inciter à tout mettre en oeuvre pour conforter nos Régies municipales et développer encore le soutien social en direction des populations fragilisées. Cette forte conviction trouvera d'autres prolongements dans notre cité. Il nous reste désormais à veiller à ce que la solidarité nationale s'exerce pour celles et ceux qui ont été particulièrement touchés par cette catastrophe.

Robert Cabé

EN BREF page 4

Les actus de la Ville en bref

Vente du moulin Fauqué, Comité des fêtes...

SPÉCIAL TEMPÊTE page 5

Retour sur la mobilisation générale

Les services techniques, les régies municipales...

REGARD SUR... page 6

Le service accueil, état-civil, élections

Un service récemment récompensé et honoré par une certification «Qualiville»

C'EST VOTÉ ! page 7

En direct du conseil municipal

Les délibérations adoptées au conseil municipal du 18 décembre 2008

PROCHE DE VOUS page 8

Infos pratiques, infos services

Numéros utiles, permanences juridiques gratuites...

LE DOSSIER pages 9 à 11

La mise en place du «Pass-foncier»

Nouveau dispositif d'aide à l'accession à la propriété adopté par la ville pour le lotissement communal «Les Vergers de Chicas»

ILS ET ELLES... FONT AIRE page 12

Zoom sur le CMEJ

Le Conseil municipal d'enfants et de jeunes de la ville fêtera ses 10 ans le 28 mars prochain

SORTIR pages 13 et 14

L'agenda

Tout l'agenda de vos sorties culturelles et sportives des deux prochains mois

Le carnet

Expression des groupes politiques d'opposition

Directeur de la publication : Robert Cabé • Maire-adjoint délégué à la communication : Bernard Bézineau • Rédaction : Christelle Corolleur, chargée de la communication • Conception graphique : Agence Esens • Photographes : ville d'Aire sur l'Adour, Corinne Oustalet, DR • Imprimeur : Castay, Aire sur l'Adour • Dépôt Légal : Février 2009 • Tirage : 3500 exemplaires

La commune d'Aire sur l'Adour a fait le choix d'une communication éco-responsable. Ce document a été réalisé sur du papier respectant la norme PEFC (celle-ci signale que les produits à base de bois sont issus de forêts gérées durablement). Après l'avoir lu, si vous ne souhaitez pas le conserver, merci de tenir compte que ce journal est entièrement recyclable.





▼ Les vœux du Maire à la population

Comme chaque année, les Aturins se sont déplacés en nombre pour participer à la cérémonie des vœux le 10 janvier dernier. Les visites traditionnelles de l'après-midi se sont déroulées en présence du secrétaire général de la Préfecture des Landes. Étaient au programme : l'inauguration du ponton Handipêche, la visite de la future implantation de la gare de péage de l'autoroute A65, du centre Leclerc et de la bretelle gersoise, la visite d'un bâtiment haute qualité environnementale en cours de construction dans la ZAC de Peyres, et enfin, la démonstration de l'utilisation d'un défibrillateur à la caserne des pompiers.

A 18 heures, les visites ont laissées place aux discours du Maire et du Préfet des Landes. Le Maire, en cette période de crise, a tenu à rester optimiste en traçant quelques lueurs d'espoirs. Il a rappelé le désir qui anime les élus de développer un véritable projet économique et de vie sociale au sein d'un territoire désormais élargi. Le Préfet, quant à lui, a tenu à « saluer la vitalité de la commune d'Aire sur l'Adour au regard des projets réalisés et au regard des projets à venir ». La soirée s'est clôturée par un buffet de grande qualité préparé par les cuisines municipales.



▲ Communauté de communes : l'année de la fusion

L'année 2008 a vu se confirmer des échéances importantes comme la déviation d'Aire ou l'autoroute A65, qui vont constituer des éléments essentiels pour la vie locale et départementale.

L'année 2009 sera celle de la fusion des deux communautés de communes du canton d'Aire et du Bas-Adour Gersois officialisée le 1^{er} janvier dernier.

Après un an et demi de réflexion, d'échanges et d'analyses, les élus des 17 communes concernées se sont lancés dans cette belle aventure de la fusion avec une même ambition, celle de se structurer et de capter de l'activité économique. Derrière cette fusion c'est la logique d'intérêt général, c'est la logique du bassin de vie, du bassin d'emploi, et c'est finalement la logique de service rendu aux habitants qui a prévalu.

Aujourd'hui c'est un point de départ. Certes, la fusion est officiellement scellée. Mais l'objectif à atteindre reste entier, à savoir : un projet de développement économique cohérent dans un contexte d'aménagement du territoire en plein bouleversement dans les Landes.

Le 8 janvier, à l'occasion du 1^{er} conseil communautaire, les 41 délégués ont donc élus leur président : Robert Cabé, puis leur 1^{er} vice-président : Jean-Claude Gremiaux (ancien président de la communauté gersoise). Ensuite, Marcel Larrieu, Maire de Classun, Aline Lalanne, Maire de Saint-Loubouer et Jean Léon, Maire d'Eugénie les Bains ont été élus respectivement, 2^e, 3^e et 4^e vice-présidents.



◀ L'accueil des nouveaux habitants

Une fois de plus, la tradition d'accueil de notre Ville ne s'est pas démentie. La réception des nouveaux Aturins s'est déroulée en mairie en décembre dernier. Instaurée depuis 1996, elle invite les nouveaux venus à partager l'histoire de la ville, ses traditions, ses projets, mais aussi à poser les questions liées à leur quotidien. À la fin de la cérémonie, et après avoir partagé le verre de l'amitié, chacun repart avec un dossier pratique sur la ville et une rose en guise de cadeau de bienvenue.

◀ Les vœux au personnel

A l'occasion des vœux dédiés aux agents de la ville, quatre d'entre eux ont été mis à l'honneur et se sont vus remettre la médaille d'honneur Vermeille pour 30 ans de service public :

- Marie-France BERDERY qui exerce ses fonctions au sein des services techniques et est plus particulièrement chargée du volet urbanisme. Elle a débuté sa carrière le 1^{er} avril 1978 à la mairie.
- Joël DAUBA qui exerce ses fonctions au sein du service Bâtiments. Il a débuté sa carrière le 1^{er} septembre 1978 à la mairie.
- Armand REMY qui exerce ses fonctions au sein du service Voirie. Il a débuté sa carrière le 1^{er} décembre 1977 à la mairie.
- Bernard LAVALETTE qui part à la retraite après plus de 30 ans de bons et loyaux services. Sa dernière fonction occupée était celle de responsable du service Voirie au sein des services techniques.

UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE AU COMITÉ DES FÊTES

Depuis le 16 janvier dernier, Delphine Dauba est la nouvelle présidente du Comité des fêtes. Éluë à l'unanimité, cette jeune femme, qui fêtera ses 30 ans cette année, remplace Charles Latterade, qu'on ne présente plus, qui occupait le poste depuis deux ans. « *Malgré une apparence un peu frêle, Delphine a la carrure pour prendre la présidence. Elle a du punch, de la gnac et plein d'idées nouvelles.* », voilà comment Charles Latterade parle de la nouvelle présidente ! La succession était prévue et préparée depuis 2 ans. « *Charles a été un peu mon bâton de pèlerin. Il m'a expliqué tous les rouages du Comité* », s'explique Delphine Dauba.

Charles Latterade reste tout de même au bureau de l'association en temps que vice-président chargé des relations avec les autorités et chargé du volet sécurité.

La 1^{ère} mission du bureau sera de réorganiser le programme des fêtes sur 5 jours, la suppression du mercredi ayant été validée dans un contexte économique difficile et une mouvance générale des autres villes du département dans ce sens. C'est à ce titre que toutes les associations, parties prenantes de la fête, ainsi que les commerçants de l'Estanquet, commencent à être reçus et entendus par le Comité des fêtes afin de recueillir l'avis de tous et établir un programme qui fera l'unanimité.

La nouvelle équipe a aussi pour ambition de modifier le parcours du corso dans la mesure où la déviation sera terminée et la reprise de l'ancien circuit possible. Aussi, une « ouverture officielle » des fêtes avec une cérémonie de remise des clés de la ville devrait voir le jour. Reste à savoir en quoi le Maire se déguisera ? (dixit Charles Latterade)



COLLECTE DES DÉCHETS : plus de ramassage le samedi

Une nouvelle gestion des déchets est en place depuis le 5 janvier. La compétence transférée au Sictom Ouest du Gers a généré des changements au niveau des jours de ramassage.

Collecte des ordures ménagères : • en centre ville, le ramassage s'effectue 4 fois/semaine (lundi matin, mardi matin, jeudi matin, vendredi matin) • les zones périphériques nord et sud sont collectées 2 fois/semaine • en zone rurale les conteneurs sont vidés 1 fois/semaine.

Collecte sélective : • pour le secteur urbain, les caissettes sont toujours collectées en porte-à-porte. • pour le secteur rural, des conteneurs jaunes sont installés dans lesquels vous pouvez vider directement vos emballages recyclables en plastique, métal et papier-carton.

Attention : le verre ne doit plus être déposé dans la caissette ou dans le conteneur jaune. Il doit être déposé uniquement dans les conteneurs à verre.

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre le Sictom Ouest du Gers au 05 62 08 93 84



VENTE DU MOULIN FAUQUÉ

Considérant comme intéressant le projet présenté par Mme Bonnel, qui souhaite rénover entièrement le moulin Fauqué actuellement en fort mauvais état, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité de vendre le bien au profit de celle-ci.

Dans l'acte de vente figurera, au profit de la commune d'Aire sur l'Adour, une servitude permanente d'accès aux vannes régulant le niveau des eaux du canal.

Le projet d'aménagement de Mme Bonnel se fera en plusieurs phases et sur plusieurs années au vu de l'ampleur des travaux à réaliser. La 1^{ère} tranche consistera à restaurer le « pigeonnier » à l'étage, destiné à l'habitation principale de la propriétaire. La 2^{ème} tranche verra la réalisation au rez-de-chaussée d'un restaurant avec terrasse donnant sur le canal.

La cession du moulin Fauqué à un particulier a été retenue parce qu'elle permet, d'une part, une rénovation opportune de ce lieu et d'autre part, la création d'une activité économique.

RÉALISEZ VOTRE RÊVE D'ENFANT

Vous avez entre 16 et 20 ans, vous désirez réaliser votre rêve de petite fille et devenir la reine de la fête l'espace de quelques jours ? Alors c'est le moment de vous inscrire à l'élection de la reine des fêtes.

Attention, cet avis vaut aussi pour les jeunes filles de 6 à 10 ans, c'est aussi le moment de s'inscrire pour l'élection de la mini-miss.

Pour cela, il suffit de s'adresser à Patricia à l'Office de tourisme, place du 19 mars 1962, jusqu'au 3 avril prochain ou de la contacter par téléphone au 06.83.49.17.12

AVIS AUX ÉTUDIANTS

Si vous habitez Aire sur l'Adour et que vous êtes étudiant, de préférence dans l'enseignement technique, vous pouvez bénéficier d'un soutien financier dans le cadre de dispositions testamentaires de Mme Madaule. En 1992, Mme Madaule lègue, avant son décès, une somme de 400 000 francs au CCAS d'Aire sur l'Adour. Selon ses volontés : « *cette somme devait être placée et les intérêts permettre, chaque année, d'aider un jeune Aturin aux revenus modestes, à suivre des études d'enseignement technique ou agricole* ». Envoyez votre candidature avant le 20 mars 2009 à : M. Robert Cabé, Président du CCAS, rue du Général Labat 40 800 Aire sur l'Adour.

L'après tempête



Le calme après la tempête !

La tempête qui a traversé notre ville a fortement mobilisé les agents municipaux pendant plusieurs semaines. Après avoir paré au plus pressé ils ont répondu aux urgences. Puis, les jours passant, ils ont permis à la ville de retrouver, dans la mesure du possible, l'aspect qu'elle avait avant ce fameux 24 janvier. Tant au niveau des réseaux, que des bâtiments publics, des infrastructures ou de la voirie.

À pied d'œuvre le jour même, les agents des services techniques de la Ville, se sont concentrés dans un premier temps à dégager les routes et accès prioritaires, puis à rétablir les circuits des bus. Dans le même temps, ils s'affairaient à sécuriser les bords de l'Adour et à dégager fossés et ruisseaux en prévision des crues menaçantes. Mais aussi, à bâcher des habitations endommagées par la chute d'arbres.

La vingtaine d'agents des Régies municipales ont également fait preuve d'une belle réactivité. La coupure progressive et générale de toute la ville a eu lieu entre 4h et 6h du matin. Les 4100 usagers des Régies étaient tous sans lumière au petit matin. Dès 7h30, les équipes étaient formées et les réparations démarraient. À 8h30, les 2/3 des foyers étaient réalimentés. Le soir à 21h, il restait à réalimenter les quartiers les plus lointains et les plus étendus. Dimanche soir, il ne restait plus que 40 foyers sans courant, et lundi à 20h30, seulement 2 foyers. Les jours suivants, les réparations provisoires sur les kilomètres entiers de réseaux endommagés ont laissé la

place aux réparations définitives.

Les agents du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) étaient eux aussi sur le terrain. La majorité des aides à domicile était mobilisée dès le samedi matin pour recenser les problèmes des 250 bénéficiaires sur la communauté de communes, ainsi que les agents chargés des soins infirmiers à domicile. Par téléphone, quand cela était possible ou en se déplaçant quand les personnes étaient injoignables.

Sans oublier, les élus présents sur le terrain depuis le samedi matin, les agents administratifs de la Ville qui ont assurés une permanence à la mairie, les agents du service des sports qui ont prêté mains fortes aux services techniques, la police municipale pour sa présence auprès des Aturins et les cuisines municipales, qui ont fourni les repas du midi aux militaires et aux agents sur le terrain.

Enfin, il faut remercier les entreprises locales qui ont libéré leurs salariés, pompiers volontaires, pour qu'ils portent secours aux sinistrés.

Aujourd'hui, après plusieurs semaines rythmées par les dégâts causés par la tempête, la vie « normale » a presque repris son cours.

Photos de haut en bas :

► Les pompiers, fortement sollicités, ont travaillé méthodiquement en évaluant les besoins en matériel, en hommes, en établissant un inventaire des dégâts dans les communes, puis en faisant remonter ces informations au centre opérationnel.

► Les agents des services techniques parent au plus pressé sur les routes et les habitations endommagées.

► Un repas convivial organisé par la municipalité a permis de remercier toutes les personnes qui ont oeuvré sans compter pour un retour à la normale.

► 135 militaires sont arrivés en soutien dès le lundi. Logés chaleureusement et nourris, matins et soirs, au lycée Gaston Crampe (merci M. Le Proviseur), ils ont été très bien accueilli.



REGARD SUR...



▲ De gauche à droite derrière le comptoir : Pascale Lourau travaille au service depuis 15 ans, Céline Pisani et Géraldine Zacchello sont arrivées en novembre 2007.

Bien sûr, et c'est une mission qui date de la Révolution, les agents du service accueil, état-civil, élections tiennent à jour les registres de naissances, mariages, décès. Ils enregistrent les reconnaissances pré et post natale et délivrent des copies d'acte de naissance, de mariage et de décès selon les demandes. En 2008, le service a enregistré 2562 demandes d'extrait ou de copie d'actes d'Etat-civil.

Ce sont là les missions classiques du service, mais se sont loin d'être les seules. En effet, depuis quelques années, c'est auprès du service accueil, état-civil, élections que les Aturins font leur demande de cartes nationales d'identité et de passeports (création et renouvellement). En 2008, le service a délivré pas moins de 171 passeports et 540 cartes d'identité.

Le service accueil, état-civil, élections gère également l'organisation des élections politiques et professionnelles. Cette année, le service gèrera et organisera les élections européennes qui se dérouleront le 7 juin.

Mais ce n'est pas tout ! Le service assume aussi le recensement militaire pour la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD), la tenue des déclarations de licence pour débits de boissons, les autorisations d'ouverture de buvettes, les attestations d'accueil, les autorisations de sortie du territoire pour mineurs, la délivrance de certificat d'hérédité et le renouvellement de carte de séjour de 10 ans.

les services municipaux

Le service accueil, état-civil, élections de la mairie

Il vient de recevoir le label «Qualiville» pour la performance de ses services rendus aux Aturins. Connaissez-vous toutes ses missions ?

Une reconnaissance méritée

Les collectivités territoriales doivent désormais répondre aux exigences croissantes de leurs usagers en termes d'accueil et de services. Dans ce contexte, la mise en place d'une démarche qualité est un moyen de proposer aux citoyens un service toujours plus fort et performant. C'est ainsi que, fin 2007, la mairie d'Aire sur l'Adour s'engage dans une démarche de certification qualité de son service accueil, état-civil, élections, premier contact des citoyens avec l'administration locale.

Aujourd'hui, après une année de travail au cours de laquelle les trois agents du service et le directeur général des services ont été fortement mobilisés, la mairie d'Aire sur l'Adour vient d'obtenir de l'AFNOR (1^{er} organisme certificateur en France et l'un des premiers au niveau mondial) la certification «Qualiville» pour son service accueil, état-civil, élections.

Lors de l'audit réalisé par l'AFNOR les 7 et 8 octobre 2008, plusieurs points forts du service ont été soulignés. Compte tenu des conclusions de l'auditrice et d'une décision de l'AFNOR Certification, la ville s'est vue remettre un certificat valable 3 ans.

Avec le label Qualiville la mairie d'Aire sur l'Adour s'engage quotidiennement sur :

- Un accueil courtois et attentif sur place et au téléphone

- Des locaux accueillants, accessibles et offrant des services associés
- Le respect des délais pour la délivrance des actes administratifs
- La délivrance de renseignements et d'informations fiables et de qualité
- Un suivi personnalisé des demandes
- Des horaires d'ouverture adaptés
- La formation continue du personnels
- L'évaluation de la satisfaction des usagers
- Le traitement et la gestion des réclamations dans les meilleurs délais
- Le suivi d'indicateurs de qualité et la réalisation d'audits internes
- La réalisation d'enquêtes de satisfaction auprès des usagers au moins 1 fois / an
- La mise en œuvre d'un plan d'amélioration continue
- La désignation, au sein de ses services, d'un responsable qualité, interlocuteur privilégié des usagers

La certification des services publics est une initiative récente. Aire sur l'Adour est ainsi la 3^{ème} commune française de moins de 10 000 habitants à avoir obtenu cette certification et la 26^{ème} commune au plan national. Au niveau départemental, c'est la seule commune à être certifiée et la 3^{ème} commune au niveau régional.

Le 21 janvier dernier, M. Mathieu, responsable de l'action régionale sud-ouest du groupe AFNOR remet officiellement le certificat Qualiville à M. le Maire entouré des trois agents du service, d'Arnaud Moustié, directeur général des services et de M. Labadie, 1^{er} adjoint en charge du personnel.



C'est voté !

DÉLIBÉRATIONS

Conseil municipal du 18/12/2008

• 1/ Communication sur projets municipaux qui devraient mobiliser la commune en 2009 et bilan succinct de quelques actions menées en 2008 • 2/ Adoption du compte rendu et du PV de la séance du 21 novembre 2008 • 3/ Mise en œuvre du dispositif «Pass-Foncier» sur le lotissement communal «Les Vergers de Chicas» • 4/ Cession du moulin Fauqué • 5/ Délégation de service public pour l'organisation de spectacles taurins dans les arènes d'Aire dans le cadre des festivités de la commune à l'exception des courses landaises de tous types - Projet de cahier des charges • 6/ Conventions pour la mise à disposition de personnels de l'Association Laïque des Accueils de Loisirs Éducatifs d'Aire sur l'Adour - Encadrement des enfants pendant le temps de restauration scolaire et de la garderie du soir • 7/ Tarifs pour la restauration scolaire et la vente de repas • 8/ Tarifs pour la cession de repas à l'EHPAD d'Aire sur l'Adour • 9/ Ouverture/fermeture de postes • 10/ Adhésion de la commune à l'AGIL (Association de Gestion de l'Irrigation Landaise) • 11/ Réalisation de nouvelles cuisines centrales - Demande de subvention (Dotation Globale d'Équipement des Communes 2009) • 12/ à 17/ Autorisations accordées par le Conseil municipal à M. le Maire pour signer des avenants aux marchés conclus dans le cadre de la réalisation des travaux de rénovation et de mise aux normes du centre d'animation • 18/ Prise en charge de factures d'énergie - Associations locales occupant des bâtiments communaux • 19/ Éclairage du parking du cimetière de Subéhargues - SYDEC • 20/ Avis du Conseil municipal sur l'adhésion de communes à plusieurs compétences du syndicat des eaux du Tursan • 21/ Adhésion de la commune au service «Remplacement» du Centre de gestion des Landes • 22/ Réalisation de travaux à l'Église Sainte-Quitterie - Demande de subvention auprès du Conseil général des Landes • 23/ Adhésion de la commune à l'ANACEJ (Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes)

Tarifs pour la restauration scolaire et vente des repas

Considérant la stabilisation du prix des matières 1^{ères} alimentaires au 2nd semestre 2008, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas augmenter les tarifs qui avaient été votés en juillet 2008.

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2009, les tarifs sont donc les suivants :

- Elèves des écoles maternelles et élémentaires publiques scolarisés à Aire mais résidant dans d'autres communes : 2,93 €
- Centre de Loisirs d'Aire sur l'Adour :
 - Elèves des écoles maternelles : 2,88 €
 - Elèves des écoles élémentaires : 3,34 €
- Portage à l'extérieur :
 - Elèves des écoles maternelles : 2,93 €
 - Elèves des écoles élémentaires : 3,38 €
- Adultes : 4,93 €
- Repas amélioré : 6,41 €
- Petit déjeuner : 1,50 €
- Sandwich : 3 €

Conseil d'enfants et de jeunes

Adhésion de la commune à l'ANACEJ

Le Conseil municipal a accepté à l'unanimité l'adhésion de la commune à l'ANACEJ (Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes) et le versement de la cotisation de 554,96 euros correspondante. L'ANACEJ a été créée le 13 mars 1991 afin de promouvoir la participation des enfants et des jeunes à la décision publique et leur concertation au niveau local avec les élus. Elle accompagne pour cela les collectivités locales dans la mise en place d'instances de participation des jeunes. À l'unanimité, le Conseil municipal a également désigné M. Jean-Jacques LABADIE, Adjoint au Maire en charge du suivi du Conseil municipal d'enfants et de jeunes, pour représenter la commune auprès de cette association.

Délégation de service public pour la gestion des arènes

Avec 28 voix «pour» et 1 abstention, le Conseil municipal a adopté le projet de cahier des charges qui servira aux sociétés ayant candidaté à la délégation du service public, décidée lors conseil municipal du 3 septembre 2008.

Le Maire a fait le point sur ce dossier en soulignant notamment qu'il y a 3 ans, la commune avait déjà choisi de recourir à une délégation de service public pour organiser les spectacles taurins.

À l'époque, il y avait eu 4 candidats mais pour cette nouvelle délégation, seuls 2 candidats ont postulé : la société Tomefra Slu et la Sarl Caltoros.

La Commission Taurine Extra Municipale (CTEM) a également été consultée pour avis sur ce dossier et s'est prononcée par 6 voix «pour une délégation de service public» et par 6 voix «pour une gestion en direct». Les Arsouillos et le Comité des Fêtes ont précisé qu'ils ne souhaitent pas organiser ces spectacles en direct et y participer financièrement.

Seule la «Junta des Penas» a souhaité que la gestion des arènes soit assurée en direct moyennant, bien entendu, la participation financière de la commune pour couvrir les éventuels déficits constatés.

Le Maire a précisé que le contexte économique actuel ne l'autorisait pas à prendre des risques financiers et que la ville avait, en outre, d'autres projets à financer. Il a ajouté qu'il convenait d'être particulièrement vigilant sur l'utilisation des impôts locaux.

Une fois la délégation achevée, il sera toujours temps pour la commune de faire un bilan et d'en tirer tous les enseignements.

Proche De vous

NUMÉROS UTILES

MAIRIE : 05 58 71 47 00

RÉGIES : 05 58 71 62 43

SERVICES TECHNIQUES :

05 58 71 47 07

CIAS : 05 58 71 41 91

MÉDIATHÈQUE : 05 58 71 67 74

CENTRE MÉDICO SOCIAL ST LOUIS :

05 58 71 61 65

Sictom Ouest du Gers (gestion et traite-

ment des déchets) : 05 62 08 93 84

POLYCLINIQUE LES CHÊNES :

05 58 06 64 64

MÉDECIN DE GARDE : 05 58 44 11 11

SAMU : 15

GENDARMERIE : 17

POMPIERS : 18

N° D'URGENCE EUROPÉEN : 112

PERMANENCES ET CONSULTATIONS GRATUITES

À la mairie : Conciliateur de justice, sur RDV, le 11 mars à 14h.

Le conciliateur de justice peut intervenir dans des problèmes de mitoyenneté, conflits entre propriétaire et locataire, conflits entre un consommateur et un professionnel, querelles de voisinage, contestations d'une facture...

Tél. pour RDV au 05 58 79 05 13.

Au Point Info Famille

- consultations juridiques gratuites de notaires le 1^{er} mardi de chaque mois sur rendez-vous

- consultations juridiques gratuites d'avocats le 3^e mercredi de chaque mois sur rendez-vous.

- pré-médiation familiale (pour toute personne rencontrant des difficultés de communication dans la famille, des situations de rupture ou de crise au sein du couple ou entre générations) sur RDV le 3^e jeudi matin de chaque mois

Tél. pour RDV au 05.58.71.92.98

Au Centre médico social

- Pour connaître les permanences proposées et les jours et heures de celles-ci, contacter le 05 58 71 61 65.

UNE AIDE SUITE À LA TEMPÊTE

Suite à la tempête du 24 janvier, la Caf des Landes met en place un dispositif d'aide en direction des allocataires. Des aides concernant vos travaux de réparation de l'habitation principale, de l'équipement d'urgence, etc., peuvent vous être versées. Elles tiendront compte de vos ressources.

Comment faire ?

- Tél. au 05 58 06 76 50 de 9h à 17h du lundi au vendredi.

- Télécharger sur le site : www.caf.fr, rubrique «votre CAF - actualités», la «fiche de liaison familles sinistrées» et suivre le mode d'emploi.

- Vous rendre à l'accueil de Mont de Marsan, rue Fontainebleau, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

PÔLE EMPLOI

Depuis le 5 janvier, les demandeurs d'emploi et les entreprises disposent d'un site Internet unique : www.pole-emploi.fr.

Le Pôle emploi est le nouvel opérateur du service public de l'emploi, issu de la fusion de l'ANPE et du réseau Assedic. Il a pour mission d'accompagner tous les demandeurs d'emploi dans leur recherche jusqu'au placement, d'assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés, d'aider les entreprises dans leurs recrutements et de recouvrer les cotisations au titre de l'assurance chômage.

ESCROQUERIES SUR INTERNET

Internet est un espace de liberté où les droits de tous

doivent y être respectés. C'est pourquoi les pouvoirs publics mettent à votre disposition un site Internet «www.internet-signalement.gouv.fr» et un numéro spécial, le 0 811 02 02 17. En cliquant sur le bouton «Signaler», vous pouvez transmettre des signalements de contenus ou de comportements illicites auxquels vous seriez retrouvés confrontés au cours de votre utilisation.

UNE ADRESSE, UN TARIF SANS VOUS DÉPLACER !

Vous cherchez les coordonnées d'un professionnel de santé proche de chez vous, le tarif des consultations et combien vous serez remboursé ? Consultez le site de la CPAM, «www.ameli.fr» ou téléphonez au 36 46.

Sur le site, sélectionnez l'espace «assurés» puis cliquez sur «une adresse ? une information sur un tarif ? sans vous déplacer» et laissez-vous guider. Vous pouvez cliquer sur la fiche du médecin qui vous intéresse et connaître le tarif moyen des consultations ou des actes techniques (scanners, échographies...).

Quant aux chirurgiens dentistes, l'annuaire vous indique, à la fois le tarif pratiqué par ces spécialistes, mais également ceux des actes les plus courants.

PASSEPORTS ET CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ

Depuis le 2 janvier, les tarifs et modalités de délivrance ont changé :

- Cartes d'identité : la déli-

vance et le renouvellement est toujours effectué à titre gratuit mais en cas de non présentation de l'ancienne carte nationale d'identité lors de son renouvellement, un droit de timbre de 25 euros est désormais applicable.

- Passeports : les tarifs applicables sont désormais de 88 euros pour les majeurs, 44 euros pour les mineurs de 15 ans et plus, 19 euros pour les mineurs de moins de 15 ans. Le renouvellement des passeports est effectué à titre gratuit dans les cas suivants : modification d'état-civil, changement d'adresse, pages réservées aux visas complètes.

Attention, les passeports délivrés dans les Landes sont toujours des passeports électroniques et non biométriques de dernière génération. La commune devrait être équipée dans les mois à venir d'une station permettant de délivrer de tels passeports. Dès installation de cette station, une information sera publiée dans «Vivre à Aire».

LE POINT INFO FAMILLE

Lieu d'accueil, d'information, d'orientation, ouvert à tous, où chacun peut trouver, en accès libre et gratuit, les renseignements, plaquettes et documents des partenaires dans tous les domaines de la vie quotidienne : santé, famille, logement, éducation, formation, travail, consommation, loisirs, droit et justice.

Rens. : 20 bis rue Carnot à Aire
Tél. : 05 58 71 92 98

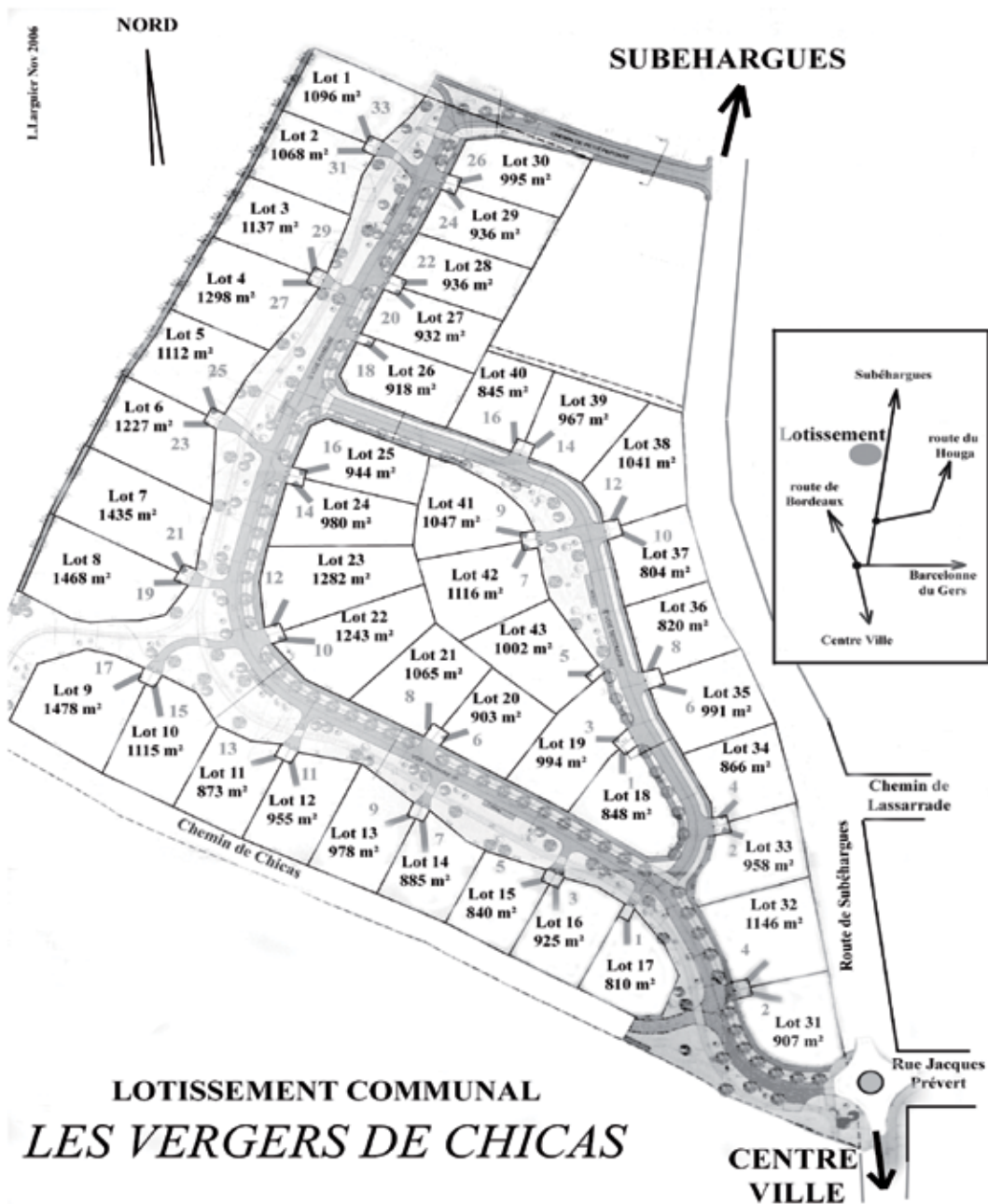


ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

PASS-FONCIER : UNE AIDE POUR DEVENIR PROPRIÉTAIRE

Alors qu'il reste 19 lots à vendre dans le lotissement communal « les Vergers de Chicas » situé route de Subéhargues (24 maisons déjà en construction), les élus ont décidé au dernier conseil municipal de proposer le dispositif «Pass-foncier» mis en place par le gouvernement et géré par le 1% logement. Une volonté forte a l'appui : faciliter l'accèsion à la propriété pour les jeunes ménages et les ménages à revenus modestes.

Le Dossier



Le principe du Pass-foncier

Le Pass-foncier permet aux ménages de différer l'achat du terrain pendant toute la période de remboursement du ou des prêts qu'ils auront souscrit pour la construction de leur maison, tout en sécurisant l'opération en cas de difficultés. Ce différé peut atteindre 25 ans maximum. Il est en revanche possible pour l'accédant de racheter le terrain à n'importe quel moment, sans formalité particulière.

Par ailleurs, le ménage bénéficie d'un taux de TVA réduit (5,5%) sur l'ensemble terrain + construction.

Mais les avantages ne se réduisent pas à ce décalage de paiement. Le Pass-foncier, quand il est accordé, permet aussi de bénéficier d'une aide de la mairie.

Dans le cadre de la mise en œuvre du «Pass-Foncier» sur les lots restant à céder au niveau du lotissement communal «Les Vergers de Chicas», la commune d'Aire sur l'Adour attribuera à chaque ménage une subvention de 3000 euros pour les ménages de 3 personnes et moins et de 4000 euros pour les ménages de 4 personnes et plus.

Enfin, l'accédant bénéficie d'un prêt à taux zéro majoré.

Aire sur l'Adour est la 3^{ème} commune du département des Landes à mettre en œuvre ce dispositif d'aide à l'accession à la propriété.

Contacts, renseignements : CIL des Landes : Stéphanie Carrère, chargée de la mise en place du Pass-foncier, tél. : 05 58
A noter que ce dispositif de «Pass-Foncier» n'est pas applicable sur l'ensemble du territoire communal mais uniquement sur les lots
la vente dans un contexte économique difficile pour les ménages.

Qui peut bénéficier du Pass-foncier ?

Le «Pass-foncier» est ouvert à tous les ménages (à l'exclusion des sociétés) qui répondent aux quatre conditions suivantes :

- être primo-accédant de sa résidence principale sachant qu'est considéré primo accédant tout ménage qui n'a pas été propriétaire de sa résidence principale au cours des deux dernières années,
- respecter les conditions de ressources du PSLA (Prêt Social Location Accession) en fonction du nombre de personnes destinées à occuper le logement.
- bénéficier d'une aide à l'accession sociale à la propriété attribuée par la commune (subvention) en fonction du nombre de personnes destinées à occuper le logement.
- souscrire un contrat de construction incluant une assurance dommage ouvrage.

Comment ça marche ?

Le CIL des Landes (comité interprofessionnel du logement) achète le terrain pour le propriétaire et, une fois la maison payée, lui vend au prix convenu dans le bail qui sera indexé de 1,5 % par an.

Le CIL des Landes étudie la faisabilité du projet décide de l'octroi ou non du Pass-foncier puis se charge du montage du dossier. Le CIL est l'interlocuteur central du primo accédant, assure un suivi complet du démarrage du projet à sa réalisation et accompagne aussi l'accédant en cas de difficulté.

Les primo accédants signent eux un bail à construction avec le CIL des Landes en

sachant qu'une sortie anticipé du bail est possible après la 5^{ème} année.

Tout ceci est prévu par la réglementation et très sécurisé pour les accédants à la propriété.

Questions/réponses

Puis-je construire la maison dont j'ai envie ?

Oui, vous êtes libre de votre choix. L'unique contrainte est la surface habitable qui doit être au minimum de 85m².

Que se passe t'il si je ne peux plus payer ?

Le CIL rachète votre maison en cas d'accident de la vie et se charge de vous reloger avec votre famille s'il ne parvient pas à vous maintenir dans les lieux.

Dois-je faire un apport personnel ?

Votre apport est limité aux frais d'acquisition notariés.

À qui dois-je m'adresser ?

- À la mairie pour vous informer sur le terrain, pour l'attribution de la subvention et pour traiter le dossier de demande de construction
- Au CIL des Landes pour l'analyse et la faisabilité du projet, le montage du dossier et le suivi et la sécurisation du projet.

EXEMPLE POUR UN MÉNAGE

Un ménage avec deux enfants dont les ressources annuelles sont de 31 000 euros.

Coût d'acquisition : 150 000 euros dont 30 000 euros pour le terrain

- Accession sans Pass-foncier (TVA à 19,6%)

Montant du prêt principal : 128 500 euros

Prêt à taux zéro de base : 21 500 euros (pas de prêt à taux zéro majoré)

Pas d'aide de la commune

Pas d'achat différé du terrain

1^{ères} mensualités après livraison de la maison : 1037 euros

- Accession avec Pass-foncier (TVA à 5,5%)

Montant du prêt principal avec achat différé du terrain (soit moins 30 000 euros) : 65 400 euros

Prêt à taux zéro de base : 20 500 euros

Prêt à taux zéro majoré : 12 500 euros

Aide de la commune : 3000 euros

1^{ères} mensualités après livraison de la maison : 642 euros



ILs et eLLeS... font Aire

10 ans déjà !

Le Conseil municipal des enfants et des jeunes, appelé CMEJ, fêtera ses 10 ans le 28 mars prochain au centre d'animation et à l'orangerie.

Une journée de rencontres, d'ateliers, de discussions ouverte à tous les Aturins (programme détaillé de la journée page 16)

Né de la volonté de la municipalité d'impliquer les plus jeunes dans la vie locale et de les initier à l'exercice de la citoyenneté, le CMEJ renouvelle ses 29 représentants, tous les deux ans, auprès des élèves de CM1, CM2, 6ème, 5ème 4ème de la Ville. Le prochain renouvellement aura lieu cette année en octobre/novembre.

Élus par les élèves de chaque établissement scolaire, ils travaillent ensuite sur des projets liés à la vie locale, arbitrent en fonction du budget qui est leur est destiné et sont forces de proposition auprès du Conseil municipal « adulte ». Une bonne occasion de prendre conscience des difficultés financières et matérielles que toute proposition induit.

La coordination et l'animation du CMEJ est assurée depuis le début par le centre de loisirs qui organise des réunions de travail en vue des séances plénières.

Quelles ont été leurs actions sur le terrain ?

Réalisation d'un mini golf à l'intérieur du camping, d'un skate-park à Mexico, équipement d'un logement destiné aux sans domicile fixe, aménagement de panneaux signalétiques de la faune et de la flore des étangs de Prentigarde, récolte de jouets pour une distribution gratuite à la période de Noël, sont là quelques exemples de ce qu'ils ont mis en place depuis 1999.

Des réflexions ont aussi été menées autour de la sécurité routière (ex. : visibilité dans la rue du Tursan, vitesse sur la route de Lembeye, sécurité des enfants lors des sorties des écoles). Ces réflexions ont abouti sur des décisions concrètes avec la mise en sens unique de la rue du Tursan et l'installation de panneaux « attention aux enfants ralentissez » à chaque abords des écoles de la ville.

Aujourd'hui, le temps est à l'analyse, au travail préparatoire, afin que la prochaine promotion, qui sera élue à la fin de l'année, ait toutes les cartes en main pour un mandat riche en propositions et réalisations.

La journée du 28 mars prochain permettra, en plus de partager des moments de convivialité, de permettre aux jeunes de se retrouver et de présenter la nouvelle organisation du CMEJ. Elle permettra également de tirer des conclusions quant à l'utilité sociale et politique d'une instance démocratique comme celle-ci.

À savoir : JérémY Marti, actuel conseiller municipal, a fait parti de la 1^{ère} promotion du Conseil municipal d'enfants et de jeunes en 1999. Comme quoi l'objectif de donner envie de participer à la vie publique locale a été atteint pour lui !

Quelques réalisations du Conseil d'enfants et de jeunes d'Aire sur l'Adour depuis 1999 ►



Le CAMA présente le 8 avril
au centre d'animation,
le soliste violoncelle Pierre Gil
de l'Orchestre National du Capitole
de Toulouse.
Il sera dirigé par le Ken-David Masur,
considéré comme un chef brillant doté
d'un charisme incontestable.
À ne louper sous aucun prétexte !



L'orchestre National du Capitole de Toulouse



Musique • Exposition • Théâtre • Danse • Conférence • Sport • Loisirs

THÉÂTRE

LE THÉÂTRE DES LUMIÈRES

Les Ateliers de Pratique Théâtrale de la Compagnie « Le Théâtre des Lumières » ont fait leur rentrée à Aire sur l'Adour.

Une initiation aux diverses techniques de l'art de la scène (travail de la voix, diction, respiration,

expression corporelle, improvisations, création de personnages...) est dispensée par des comédiens professionnels, sous la responsabilité d'Aurélia Bartolomé, diplômée d'État d'enseignement du Théâtre.

Tarifs/renseignements :
Salle de Théâtre
45 rue Félix Despagnet ou
tél. au 06 84 24 41 17
ou 06 61 99 80 36

MUSIQUE



L'ORCHESTRE BAYONNE COTE BASQUE
Dans le cadre sa programmation annuelle

le CAMA reçoit la soliste violoncelle Emmanuelle Bertrand. Révélée au grand public en 2002, lorsqu'elle reçoit une Victoire de la Musique Classique, Emmanuelle Bertrand compte aujourd'hui parmi les dignes représentants de l'école française du violoncelle.

Vendredi 6 mars à 21 h.
Centre d'animation
CAMA : 05 58 71 90 98

CONCERT DE PRINTEMPS D'INT'AIRE'MEZZO



50 musiciens sur scène. Au menu : paso doble, variété, musiques de film, jazz, classique. La soirée permettra de découvrir en avant-première le CD de

l'orchestre qui immortalise un groupe «au sommet» de son art.

Vendredi 20 mars, 21 h
Centre d'animation
Gratuit, ouvert à tous

L'ORCHESTRE NATIONAL DU CAPITOLE DE TOULOUSE

Le CAMA présente en solo le violoncelle Pierre Gil qui joue depuis 1994 pour l'Orchestre national du Capitole de Toulouse.

Mercredi 8 avril à 20h30
Centre d'animation
CAMA : 05 58 71 90 98

ÉCOLE DE MUSIQUE

Auditions publiques :

- Clarinettes et saxophones

Mercredi 8 avril, 17h
Salle de répétition de l'école de musique
Gratuit, ouvert à tous

- Cuivres

Mercredi 8 avril, 18h30
Salle voûtée
Gratuit, ouvert à tous

CONFÉRENCES

UNIVERSITÉ DU TEMPS LIBRE

- «Histoire des Bastides» par Jean-Pierre Barraqué

Vendredi 20 mars, 18h
Salle de l'Orangerie
Gratuit, ouvert à tous

- «Histoire millénaire de la Tauromachie» par Miguel Darrieumerlou, critique taurin pour la revue Toros.

Mercredi 1^{er} avril, 18h
Salle de l'Orangerie
Gratuit, ouvert à tous

SPORT

LES VIP'AIRE

Le rugby féminin est présent à Aire sur l'Adour. Vous pouvez découvrir le club et ses joueuses sur leur blog : rugby-vipaire.skyrock.com

Pour renseignements contactez le club par mail : vipaire40800@orange.fr

SKI CLUB ATURIN

Sorties de ski tous les dimanches de février et mars en fonction de la météo

Rens. : 06 72 72 70 08

AIR' RANDO

Sorties plaine ou montagne tous les dimanches. Sorties raquette selon enneigement
Rens. : 06 20 98 37 49

VOLLEY VA

- Pré-national féminine



7 mars, VA / Le Haillan 2

- Championnat départemental seniors masculins

21 mars, VA / Biscarrosse Olympique

- Championnat Honneur Seniors féminines

21 mars, VA / Saint Sever
Salle omnisports, route du Houga. Gratuit
Contact : 05 58 52 21 71

TOURNOI MINI-POUSSINS FARRÉ ET POTEZ

Organisé par l'Avenir Aturin Rugby : 550 enfants âgés de 5 à 8 ans, issus de plus de 20 clubs voisins, se rencontreront. Les matches seront suivis par un «apéritif télévisé» devant un match des Six Nations puis par un repas (sur réservation)

14 mars, à partir de 10h
Stade municipal
Contact : 05 58 71 84 23
ou 06 82 44 69 64

GYMNASTIQUE VIOLETTE ATURINE
Championnat

départemental Aînées / Jeunesse et challenge de la Violette Aturine

14 et 15 mars, après-midi
Salle Omnisports, route du Houga. Gratuit
Contact : 05 58 71 69 95

TOURNOI CORPORATIF DE FOOT À 7

Organisé par l'Office municipal des Sports, ce tournoi est ouvert à tous à partir de 16 ans.

Réunion d'info. le 23 mars, 19 h à la maison des assos
Rens. et inscriptions : 05 58 71 47 13

BADMINTON

Interclubs Régionale 3 Seniors

4 et 5 avril
Salle omnisports, route du Houga. Gratuit
Rens. : 06 88 73 71 84

TOURNOI FOOT EN SALLE POUR LES 12-15 ANS

Organisé par l'Office municipal des Sports et l'Association Laïque des Accueils de Loisirs.
Mardi 14 avril, 10h-16h
Salle Omnisports, route du Houga. Gratuit
Inscriptions avant le 10 avril service des sports mairie.
Rens. : 05 58 71 47 13

PALA

Finales : école de pelote, Paleta cuir, paleta gomme. Démonstration de «mains nues» par 4 joueurs sélectionnés en équipe de France et qui ont participé aux championnats du Monde en Argentine
Samedi 25 avril, 9h-19h
Salle omnisports, route du Houga. Gratuit
Rens. : 06 28 50 66 12 ou pelotarclubaturin@hotmail.fr

CLUB AUTOS RADIO-COMMANDÉES

Courses Ligue et Région de voitures radio-commandées, tout-terrain 1/10^{ème} électrique

Dimanche 26 avril, Salle omnisports, route du Houga. Gratuit
Contact : 05 58 71 82 98

DANSE

ARABESQUE

Stage de danse orientale égyptienne et spectacle de danse par Kolyani

Les 11 et 12 avril
Rens. : 06 89 30 45 96

LOISIRS

CENTRE DE LOISIRS

• Vacances de février : Le Cabaret de la Plaine orchestré par les enfants du centre de loisirs se donne en représentation.
Vendredi 27 février à 19h
Chapiteau à côté du Centre de loisirs.

• Vacances de printemps : Du 14 au 18 avril : « la prévention » avec une journée spéciale sécurité routière.
Du 20 au 24 avril : « faisons à manger simplement » avec une journée phare le 24 avril.
Rens. et inscriptions sur place quartier de La Plaine ou par tél. : 05 58 71 61 63

PRINTEMPS DES LANDES

Expositions, visites, cours de cuisine, balades...
Programme détaillé à l'Office de Tourisme
Du 11 au 26 avril
Rens. : Office de tourisme communautaire
Tél. : 05 58 71 64 70

JOURNÉE DANS LES ARÈNES

Organisé par la pena 69 : repas, après-midi Capéa, concert le soir avec les «Caméléons de Nantes»

11 avril, à partir de 12h
Arènes d'Aire, ouvert à tous
Rens. et tarifs : 06 85 53 74 27

MARCHÉ GOURMAND ET ARTISANAL

Organisé par l'association Aire 2 Jeunes
Samedi 11 avril, 9h-17h30
Centre d'animation
Contact : 06 85 40 96 42

DIVERS

CONSEIL DE PARENTS

Le conseil de parents est un lieu d'échange sur une thématique où chaque participant amène sa propre expérience sur le sujet. Ce n'est pas un lieu qui apporte des solutions toutes faites mais plutôt un espace où l'expérience de chacun permet de construire ensemble une réflexion sur le sujet en question. Cette discussion se fait autour d'un café et de viennoiseries tous les deux mois, le samedi matin. Le prochain Conseil aura pour thème la nutrition.
Samedi 14 mars à 10 h
Centre d'animation
Gratuit et ouvert à tous les parents (thème : nutrition)

POINT INFO FAMILLE

Assemblée Générale ouverte à tous.
Cette soirée sera l'occasion de rappeler au public les missions du Point Info Famille et de répondre aux diverses questions qui seront posées.
Un spectacle présenté par le théâtre des deux mains sera proposé au public. Il mettra en scène des questions du quotidien.
Vendredi 3 avril à 18h30
Salle de l'orangerie
Gratuit et ouvert à tous

NAISSANCES

- Sacha LAPEYRE de Denis Paul LAPEYRE et Sophie Laura TOULOUZET

MARIAGES

PAS DE MARIAGE PENDANT CETTE PÉRIODE

DÉCÈS

- Albert Marcel MASSON
- Turibio COIUTTI
- Marie Renée Lydie LASSERRE
- Gérard Alain Ambroise BISSON
- Patricia FLORÈS veuve PORTIER
- Robert Raoul BAYLIN

- Jeanne Catherine LAGUERRE épouse SOZO
- Henri Gabriel REY
- France Laurence BUSQUÈRES épouse SUBIRA
- Lina TRÉVISANUT épouse D'AMICO
- Lucien Alban Alfred PEYRIE
- Juliette Suzanne BUROS veuve DUPLANTIER
- Jean Léon Albert FOURCADE
- Marthe LARROZE-JARDINÉ veuve GAMARDE
- Martial Louis Paul SAINTE-CLUQUE
- Jeanne Elise FAGET veuve LAFFARGUE
- Maria Solange DARRIBÈRE veuve DARRACQ
- Maurice Edouard DUBOS
- Antoinette Simonne VIELLE veuve BENQUET

NOUS ÉCRIRE :

Pour nous faire part de vos remarques sur la nouvelle formule « Vivre à Aire », donnez votre avis sur le journal, ou tout simplement nous proposer une information :
Hôtel de Ville
Service communication
40800 Aire sur l'Adour
ou par courriel :
communication@aire-sur-adour.fr

EXPRESSION DES GROUPES POLITIQUES D'OPPOSITION

Chères Aturines, chers Aturins,

Le 24 janvier, la tempête KLAUS dévastait notre région. Cette tornade a laissé des traces et entraîne de graves conséquences économiques et environnementales.

Je tiens à remercier et à féliciter l'ensemble des sapeurs pompiers, des employés communaux et des régies municipales, qui par leur dévouement, leur professionnalisme et leur rapidité, ont œuvré dans des conditions extrêmement dangereuses, pour rétablir une situation très chaotique : routes, chemins, toitures, électricité, eau, bâtiments... et en apportant également un soutien moral. Même si sur les ondes de « Radio France », nous avons pu entendre de la part d'un éminent élu « qu'à Aire sur l'Adour tout allait bien » (curieux quand on est en charge du dossier environnemental.... !!!!!).

Donc merci à tous ceux, professionnels et bénévoles, qui ont participé pour parvenir à un retour à une situation normale.

Je souhaite ensuite attirer votre attention : pendant la campagne électorale, nous avons mis en exergue la nécessité de mettre en place des mesures favorisant la primo-accessibilité en matière d'habitat. En effet, il est inconcevable de voir notre jeunesse s'expatrier et de posséder des lotissements communaux nus, en friche.

Lors du dernier conseil municipal, nous avons décidé la mise en place du « Pass Foncier ». Cette mesure conçue par le gouvernement, permet non seulement aux jeunes ménages de construire leur habitation avec plus d'aides et moins de charges, mais aussi à la commune d'Aire Sur l'Adour de se désendetter foncièrement.

Chers Aturins, c'est par le dialogue, la concertation et surtout avec une opposition constructive, que l'on fait avancer nos idées, toujours dans l'intérêt de l'ensemble de vous tous. Cordialement.

Xavier LAGRAVE

Chères Aturines, Chers Aturins,

Ensemble pour une Aire Nouvelle.

En ce début d'année, il m'apparaît nécessaire de clarifier ma candidature spontanée, de déléguée de la communauté des Communes Landes Gers soit 17 Communes .

Le fonctionnement dans son ensemble requiert un consensus, représentant toutes les sensibilités. Lors de la séance du Conseil municipal d'Aire sur l'Adour du 21 novembre 2008, à l'ordre du jour approbation des statuts de la Communauté, modifiés la veille et remis 10 minutes avant l'ouverture de la séance. À l'énoncé de la liste des 8 délégués aturins, à l'identique de la liste précédente avec les 12 communes Landaises, j'ai acté ma candidature pour un poste de déléguée. Suspension de séance, sans surprise un vote savamment orchestré. On dénombre 42 délégués dont 4 femmes (17 communes).

Chères Aturines , Chers Aturins, à mon sens la démocratie doit exister en dehors des mots, par des actes, par une information claire, en particulier lors d'événements exceptionnels surtout par les élus. Un conquérant, par nature, n'est pas démocrate sauf pour ce qui lui est vital ou essentiel. Je ne suis pas de la race des conquérants, mais ce n'est pas une raison de penser que je suis un être assujéti. Une communication saine, réelle sans parcimonie se rapportant à tous les acteurs de la vie de la Cité ATURINE. Telle est ma conception, cordialement à tous .

Bernadette JOURDAN

La loi sur la démocratie de proximité du 27 février 2002 prévoit que dans les communes de 3500 habitants et plus, diffusant un bulletin d'information générale sur leurs réalisations et leur gestion, un espace soit réservé à l'expression des conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale. Ces élus assument l'entière responsabilité de leur propos.



10 ans déjà !

Le 28 mars 2009 le Conseil municipal d'enfants et de jeunes fête ses dix ans de réflexions et d'actions. Une journée de rencontres, d'ateliers, de discussions ouverte à tous les Aturins. Venez nombreux au centre d'animation !

PROGRAMME DE LA JOURNEE

- ▶ 9h30 Accueil des visiteurs avec remise d'une plaquette explicative sur le déroulement de la journée
- ▶ 10h à 11h Ateliers sur l'utilité sociale et politique d'un Conseil municipale d'enfants et de jeunes.
- ▶ 11h15 Synthèse des ateliers
- ▶ 11h30 Inauguration de l'exposition qui se déroulera à l'Orangerie qui retracera les différentes réalisations du CMEJ depuis 1999
- ▶ 12h Apéritif en musique
- ▶ 12h30 Repas sous forme de buffet sur la base d'une participation financière avec inscription
- ▶ 14h30 à 16h30 Ateliers ludiques ouverts à tous et gratuits
 - atelier jeux vidéos animé par Stéphane Picard du centre de loisirs et Michaël Azidrou de l'Atelier multiservices informatiques (AMI)
 - atelier de jeux sportifs animé par Alain Hauvet et Vincent Bop du service des sports de la Ville et par Aurélie Ségura et Aurélien Saint Marc du centre de loisirs
 - atelier « cool'eurs du monde » sur le développement durable
 - atelier percussions avec l'association Aire de jeunes
- ▶ 17h Goûter offert par la municipalité à tous les participants